

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES

## DU 16 DÉCEMBRE 2024

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, Mme DINET, M. MARON, Mme AUGENDRE, M. CAPET, M. LAPREVOTTE et Mme HERBEMONT.

Absents : M. BEAUCOUSIN (donne pouvoir à M. GAUTHIER), M. DE DIVONNE (donne pouvoir à M. ROSSFELDER), Mme DUBOIS, M. PAUL (donne pouvoir à Mme NATY) et M. SEGUIN (donne pouvoir à M. CAPET).

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

### -1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2024

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### -2- Décision fusion Dornes et Saint-Parize-en-Viry

Les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry envisagent de fusionner pour créer une entité territoriale unique. Les bénéfices attendus de cette fusion permettraient de mutualiser les ressources, d'améliorer les services publics et de renforcer la solidarité territoriale.

Les consultations publiques menées auprès des habitants se sont déroulées le dimanche 15 décembre 2024. Les habitants se sont prononcés, à Dornes en acceptant la fusion, et inversement à Saint-Parize-en-Viry en refusant la fusion. Compte tenu de ces résultats, dans le respect de la démocratie, la fusion n'est pas possible puisqu'un des deux villages la repousse.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, refuse la fusion et n'approuve pas cette délibération.

### -3- Agrandissement emplacement antenne TOTEM

La société nous a fait part de leur demande d'évoluer l'installation existante pour avoir un meilleur service à proposer et une diffusion en 5 G, en agrandissant de 7,40 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'agrandissement pour un loyer de 2 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

### -4- RODP Fibre

Nous n'avons pas assez d'informations nécessaires, le point sera révu à la prochaine réunion.

#### **-5- Projet convention création service commun RGPD/DPO Moulins Communauté**

La réglementation générale sur la protection des données (RGPD) est entrée en application le 25 mai 2018, les collectivités doivent s'assurer que leurs fichiers et services numériques sont conformes au RGPD, et ce, de façon active et en continu.

Le RGPD impose à toutes les structures publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPO).

Moulins Communauté propose la mise en place du service commun RGPD/DPO et nous soumet le projet de convention de création de services communs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention proposée.

#### **-6- Questions et informations diverses**

##### **a) Bail de chasse :**

Le bail de chasse en date du 19 août 2015 au profit de Monsieur Raymond VIGNOL, arrive à échéance et il est donc nécessaire de procéder à l'élaboration d'un nouveau bail.

Il a été proposé de poursuivre la location à Monsieur Raymond VIGNOL,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à procéder à la signature du bail de chasse des Rachelins, lequel a été consenti à Monsieur Raymond VIGNOL au tarif annuel de 1 500 € ;
- Le bail sera établi aux frais exclusifs du preneur aux mêmes conditions que le bail précédent (à l'exception du tarif).

Secrétaire de séance,

  
Nicole NATY

Maire de Dornes

  
Jean-Luc GAUTHIER